www.valeurope-san.fr

Le journal du SAN du Val d'Europe

VAL D'EUROPE INFOS

83

Février 2013



Les réseaux (humides) pour LES NULS

● Le centre hospitalier de Marne-la-Vallée est ouvert ● Le SAN du Val d'Europe soutient les associations sportives ● Devenez bénévole à File 7 ● Premier supermarché à Magny le Hongre en 2014 ● Pour une Aréna au Val d'Europe ● Du remix au classique, c'est toujours de la musique ● Du nouveau au centre aquatique ! ● Agenda

83

Sommaire

Directeur de la publication : Jean-Paul Balcou
Directeur de la communication : Stéphane Abin
Journalistes : Valérie Bimbert, Alexandre Bosserelle, Céline Couttelle
Maquette et mise en page : Jean-Luc Romeo (jeanlucromeo@yahoo.fr)
Photos : www.yannpiriou.com, Sandrine Olivier, D.R
Distribution : Ropalex
Impression : Imprimerie L'Artésienne
Ce numéro a été tiré à 14 000 exemplaires sur papier 100% PEFC
ISSN : 1620-3658
Dépôt légal à parution



Syndicat d'Agglomération Nouvelle
du Val d'Europe
B.P. 40 - Chessy
77701 Marne-la-Vallée Cedex 4
Tél. : 01 60 43 80 80
Fax : 01 60 43 66 43
e-mail : san@valeurope-san.fr
www.valeurope-san.fr



LE VAL D'EUROPE EN IMAGES



Les travaux de construction de la nouvelle aire de jeux à Serris sont désormais terminés. Située dans le parc urbain, celle-ci se compose d'un jeu sur ressort, d'une maisonnette avec toboggan et d'une structure pyramidale avec de nombreuses activités ludiques. Coût de l'opération pour le SAN : 142 000 € HT.



Le 4 février dernier, une vingtaine de partenaires agissant en faveur du logement, ont animé un forum : « Un logement pour demain : mode d'emploi ». Le public ciblé a donc pu s'informer sur les démarches à suivre pour trouver un logement pérenne et adapté à sa situation personnelle.



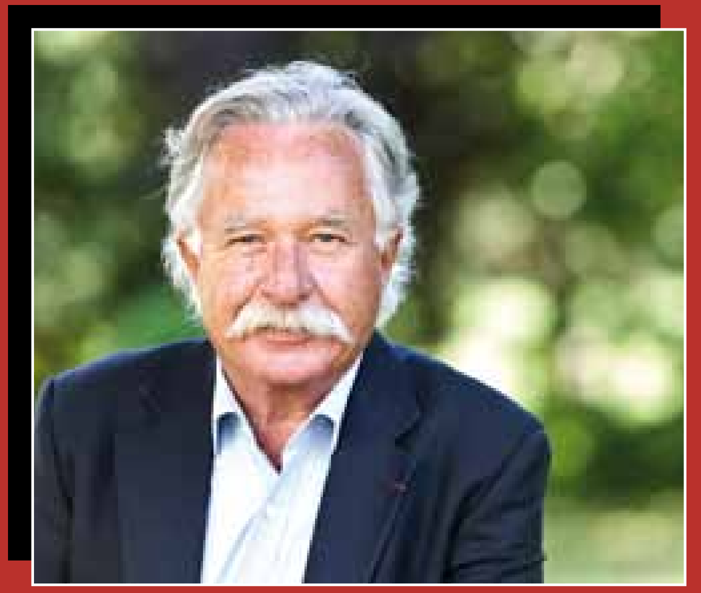




Le service emploi du SAN organise régulièrement des informations collectives au sein de la Maison des services publics. La dernière présentation, co-animée par le SAN et la Maison de l'emploi et de la formation du Nord Ouest Seine-et-Marne, a permis d'évoquer le cumul d'emplois. Informez-vous sur les prochains rendez-vous au 01 78 71 40 95 ou emploi@valeurope-san.fr



Les 110 participants au 1er colloque du cluster tourisme ont planché sur le thème du tourisme d'affaires, les 18 et 19 décembre à la médiathèque du Val d'Europe.
Les débats étaient animés par des experts de haut niveau. Figuraient à leurs côtés, les fondateurs du cluster tourisme représentant le SAN du Val d'Europe, l'université de Marne-la-Vallée, la Région et le Département.



Jean-Paul Balcou
Président du SAN du Val d'Europe, Maire de Magny le Hongre

Etudiants de tous les pays rejoignez-nous !

Depuis plusieurs années, le SAN du Val d'Europe ouvre ses portes à l'Université. En accueillant l'Institut francilien d'ingénierie des services (IFIS) dans le bâtiment Erasme, nous avons fait le pari de l'enseignement supérieur au Val d'Europe.

Aujourd'hui, les réflexions sont en marche. Associant les partenaires institutionnels et universitaires nous travaillons à la définition de ce que pourrait être ce développement universitaire et de l'enseignement supérieur autour d'une ambition forte : accueillir près de 10 000 étudiants à terme.

Une étude pré-opérationnelle pour envisager les 2 premiers modules qui pourraient prendre place dans la ZAC des Gassets à Serris (entre l'hôpital et le Centre urbain) et une réflexion prospective pour envisager l'intégration et la vie de ce pôle universitaire dans la ville ont été lancées il y a quelques mois et fédèrent toutes les énergies. Des étudiants de l'IFU (institut français d'urbanisme) et de l'école d'architecture de Marne la Vallée ont notamment, dans ce cadre, été chargés par le SAN d'une mission d'étude.

Le colloque universitaire « l'Université travaille le territoire » organisé le 28 février à la Médiathèque du Val d'Europe est également un témoignage des liens étroits qui se nouent entre l'Université et le Val d'Europe. Parallèlement le Cluster tourisme continue de se structurer et contribue à tisser de nouvelles relations partenariales entre les entreprises, l'Université et le territoire.

L'État, la Région, le Département, le PRES Paris-Est (Universités de Marne la Vallée et de Créteil), l'EPA,… avancent aujourd'hui de concert avec le SAN du Val d'Europe pour la réussite de ce projet universitaire. Le chemin est bien sûr encore long et incertain, mais la dynamique est résolument en marche.

Équipement

Le centre hospitalier de Marne-la-Vallée est ouvert

Le centre hospitalier de Marne-la-Vallée a progressivement ouvert entre novembre 2012 et janvier 2013. Situé aux portes du Val d'Europe, à Jossigny, il dessert un bassin de population de 500 000 habitants.





Beaucoup plus qu'un simple transfert des activités de l'hôpital de Lagny, cette ouverture crée l'opportunité d'une modernisation des installations et des organisations.
Le nouvel hôpital comprend 416 chambres dont 80 % sont individuelles. Son ouverture s'est accompagnée d'un renouvellement du plateau technique diagnostic et thérapeutique : une IRM polyvalente de dernière génération, deux nouveaux scanners, une chaîne de biologie entièrement automatisée, un laboratoire d'anatomo-pathologie rénové et agrandi, une nouvelle salle d'imagerie vasculaire.

Desservi par 4 lignes de bus

Outre la mise à disposition par l'hôpital d'un parking de 1 088 places, l'accès au nouvel hôpital est facilité par une desserte directe en transports en commun grâce à une nouvelle voie qui s'inscrit dans le prolongement du cours du Danube avec des couloirs de bus et des pistes cyclables aménagés. Les lignes desservant l'hôpital par le cours du Gondoire sont les lignes n°22, 32, 42 et 44.

Renseignements :
Centre hospitalier de Marne-la-Vallée
2-4 cours de la Gondoire - 77600 Jossigny
Tél. : 01 61 10 61 10
Urgences 24h/24h : 01 61 10 61 10
http://www.ch-lagny77.fr

Une mairie annexe au sein de l'hôpital !

Depuis l'ouverture de l'hôpital, fin 2012, le service de l'état civil de la mairie de Jossigny connaît une affluence record ! En effet, l'afflux d'enregistrements d'actes de naissances et de décès est tel qu'une annexe de l'état civil devrait ouvrir ses portes au rez-de-chaussée de l'hôpital. Ainsi les familles seraient reçues pour l'enregistrement des actes de naissances et de décès uniquement, le reste des actes (pièces d'identité, passeports, etc.) se pratiqueront quant à eux toujours en mairie.

Prudence escroquerie

Le SAN du Val d'Europe vous rappelle que seule la société CITHEA est habilitée à démarcher au nom du SAN les commerçants et entreprises du Val d'Europe pour commercialiser des encarts publicitaires sur le Guide du Val d'Europe, le Plan du Val d'Europe et l'Agenda du SAN.
Les autres sociétés ne sont pas mandatées par le SAN. Ne donnez donc pas suite aux factures envoyées.
En cas de doute, contactez le service communication du SAN au 01 60 43 66 03 ou à communication@valeurope-san.fr



Information

Le rapport d'activité du SAN du Val d'Europe pour l'année 2011 est consultable en ligne sur www.valeurope-san.fr

Champions 2012

Le concours organisé par le site 77 Sports infos, 77FM et le journal *La Marne*, pour élire les champions de l'année 2012 a vu la consécration de deux clubs valeuropéens. Il s'agit de l'ATT Serris Val d'Europe qui se classe 4e de la catégorie « Equipe » et du Hand Ball Club Serris Val d'Europe (filles) qui se positionne sur la plus haute marche du podium dans la catégorie « Espoir ».



TELEX

• LES NOUVELLES CHAINES HD DE LA TNT SONT DISPONIBLES SUR LE RÉSEAU CÂBLÉ DU VAL D'EUROPE DEPUIS DÉCEMBRE. Pour les recevoir, il faut posséder un récepteur HD avec décodeur HD intégré ou extérieur. Les nouvelles chaînes sont numérotées de 20 à 25, la chaîne télématique du SAN, Canal Val d'Europe, passe au canal 30 et les chaînes locales de 31 à 34.

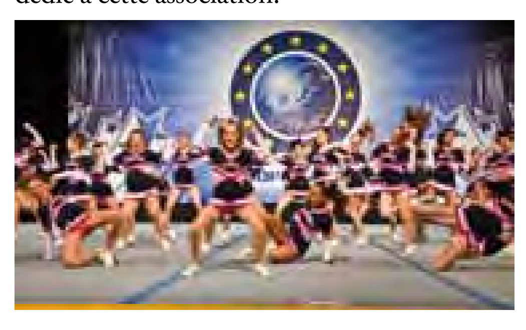


Décès

Bernard Malard, adjoint au maire de Magny le Hongre et ancien vice-président du SAN, nous a quittés en ce début d'année 2013. Nous présentons à ses proches nos plus sincères condoléances.

Le club de cheerleading à l'honneur

L'Académie de base-ball et de cheerleading du Val d'Europe s'est récemment distinguée grâce à son équipe féminine junior. Elle vient d'obtenir sa qualification pour l'US Open de cheerleading qui aura lieu à Orlando, en Floride. Meilleur club français grâce à ses résultats et son nombre de licenciés (220), l'ABCVE va devoir trouver de généreux sponsors pour financer le voyage aux Etats-Unis sinon la qualification fraîchement conquise, deviendra vite une désillusion. Pour les soutenir, vous pouvez les contacter sur leur site internet : www.abcve.fr ou par mel : baseballcheerleading@yahoo.fr Rendez-vous également sur www.valeurope-san.fr (rubrique le SAN et vous/S'informer/Val d'Europe interactif N°78), et retrouvez l'article dédié à cette association.



Le SAN du Val d'Europe soutient les associations sportives



Le 13 décembre dernier, le comité syndical du SAN du Val d'Europe a voté une aide financière au bénéfice de 14 associations sportives éligibles au dispositif de la charte du sport. Elles se partageront 100 000 € de subvention pour 2013.
Cette subvention se répartit entre le sport de haut niveau et le soutien aux éducateurs sportifs au titre de la promotion du sport vers le plus grand nombre.

Associations bénéficiant du soutien du SAN pour 2013 : *Khone Taekwondo Val d'Europe, Rocher d'Escalade du Val d'Europe, Val d'Europe Pays Créçois Basket Club, Judo Club du Val d'Europe, Val d'Europe Football Club, Val d'Europe Esbly Coupvray Volleyball, Hand Ball Club Serris Val d'Europe, Bailly Val d'Europe Gym, Tennis Club de Coupvray Val d'Europe, Chessy Triathlon, TPB-ASRVE, Ecole de Rugby du Val d'Europe et le Tennis de Table de Serris Val d'Europe.*

TELEX

• **COMITÉ SYNDICAL.** Prochains rendez-vous, les jeudis 28 mars et 18 avril 2013 à 20h30 au SAN du Val d'Europe, grange du château de Chessy. La séance est publique. L'ordre du jour est diffusé quelques jours avant sur www.valeurope-san.fr

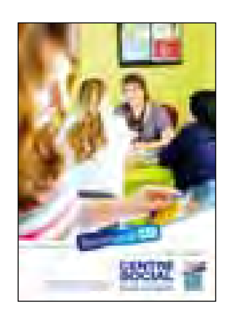
EN BREF

Le forum sur le logement a connu une forte affluence

Le 4 février dernier à Chessy, s'est tenu le forum sur le logement avec la thématique « un logement pour demain : mode d'emploi ». Plus de vingt partenaires - comme l'ADIL, les bailleurs sociaux, les Résidences jeunes, les agences immobilières, la CAF, le SAN du Val d'Europe en partenariat avec les communes du Val d'Europe - se sont associés à cet événement pour répondre au mieux à la demande du public des résidences sociales.
L'ensemble des locataires des résidences (ALFI, Relais Jeunes, Résidétape, OPH 77, ALJT) et les demandeurs de logement du secteur (résidents potentiels) ont été invités à ce rendez-vous. Conseillés, ils ont ainsi pu être informés au mieux concernant les démarches à effectuer pour trouver un logement pérenne et adapté à leur situation professionnelle et financière.
L'objectif était triple pour les organisateurs :
• Renforcer l'autonomie du résident dans son parcours résidentiel.
• Favoriser l'accès aux droits des résidents.
• Développer le réseau partenarial des acteurs du logement.

Guide du CSI

Le Centre Social Intercommunal (CSI) du Val d'Europe a désormais son guide pratique. Cette première édition a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du Val d'Europe. Vous trouverez de nombreuses informations sur les activités du CSI (les permanences des associations, les ateliers familles, soirées jeux, sorties familles, secrets de femmes, etc.). Disponible au CSI et téléchargeable sur www.valeurope-san.fr Renseignements au service de la Vie locale du SAN du Val d'Europe au 01 78 71 40 90 ou par mel à csi@valeurope-san.fr



Budget

5 sujets clefs pour comprendre les enjeux…

Les finances locales sont un sujet parfois un peu abscons. Pourtant, et peut-être plus que jamais, les questions budgétaires et financières sont au cœur des décisions et de l'action locale. Alors que les débats sur le budget du SAN ont débuté, la rédaction de Val d'Europe infos a souhaité vous apporter quelques clefs de compréhension.

1- Des recettes non stabilisées…

La réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2010 a eu pour principales conséquences : **une moindre contribution des entreprises du territoire aux ressources du SAN** (30M€ en 2009 contre 19M€ en 2012). **Une moindre dynamique des ressources fiscales liées au développement économique** (l'implantation d'une entreprise nouvelle est désormais moins génératrice de ressources fiscales qu'auparavant), une plus forte dépendance du SAN aux dotations de l'Etat (désormais près de 30% des ressources du SAN).
La contribution économique territoriale (ex-TP) et les dotations de l'Etat représentent de l'ordre de 70% des recettes de fonctionnement du SAN (voir page 7).

Or, la contribution des entreprises n'est pas encore stabilisée et devrait prochainement faire l'objet d'ajustements à la baisse, quant aux dotations et compensations de l'Etat, elles étaient jusqu'ici figées en valeur… jusqu'ici, parce que **le Gouvernement vient d'annoncer sa volonté de réduire de manière significative ses dotations aux collectivités** dans les années à venir : d'ici à 2015, le Gouvernement compte ainsi économiser 3Mds € sur une enveloppe de 50Mds€ consacrée aux collectivités. Cet effort va nécessairement avoir des conséquences pour le SAN et pour les communes.
Autre incertitude : **les règles actuelles de répartition des impôts locaux entre les différents niveaux : Région, Département, Bloc communal** (communes et leurs groupements) pourraient être bouleversées par le volet fiscal de l'acte III de la décentralisation…

2- Une nécessaire mais difficile maîtrise de l'évolution des dépenses…

Une politique drastique de maîtrise des dépenses de fonctionnement a donc été engagée au SAN. **Ces efforts importants demandés à chacun des Vice-présidents dans son domaine d'actions et à l'ensemble des services du SAN** se réalisent cependant dans un cadre contraint au regard de la structure même des dépenses (cf. page 7).
La mise en œuvre de nouveaux services comme la pépinière ou le centre aquatique, mais aussi l'évolution constante du domaine public à entretenir, les effets taux de TVA, l'augmentation des prix,… entrainent également des hausses mécaniques des dépenses qu'il s'agit de limiter au maximum.

Mais surtout, alors que tous les efforts visent à limiter les dépenses de fonctionnement, **l'Etat impose désormais une dépense supplémentaire : la contribution du territoire à un nouveau fonds national de péréquation** (le FPIC) dont le montant évolue de manière exponentielle et devrait atteindre de l'ordre de 4 M€ d'ici à 2 ans (soit près de 8% des recettes actuelles de l'intercommunalité).

3- Le désendettement, une priorité pour retrouver des marges de manœuvre…

Le SAN a vocation à construire les équipements publics (écoles, crèches, gymnases, équipements culturels, hôtels de ville…) pour le compte des communes. C'est donc le SAN outil commun qui supporte l'effort d'investissement sur le territoire. Pour réaliser cet effort d'investissement lié au formidable essor démographique de l'agglomération il a notamment recours à l'emprunt.

Aujourd'hui, la charge de la dette (remboursement des intérêts et du capital) mobilise de l'ordre de 40% des recettes du SAN. Dans un contexte de contraction des recettes, un effort de désendettement devait nécessairement être engagé. C'est ce qui a été fait.
Le report de plusieurs projets d'équipements publics et le décalage de la prochaine phase d'aménagement imposé aux partenaires, permettent d'envisager à compter de 2013 **d'engager le SAN sur la voie d'un désendettement qui pourrait être poursuivi en 2014.**

4- La question de la solidarité…

L'intercommunalité et les communes ont bien évidemment destin lié. En 2012, près de 14% des recettes de fonctionnement du SAN étaient redistribuées aux communes, dont la moitié dans le cadre d'une dotation de solidarité.

Certaines communes bénéficient en effet davantage d'implantations économiques que d'autres en raison d'un aménagement planifié à l'échelle de l'agglomération : et par voie de conséquence, de contributions accrues de ces entreprises à leur impôt local (taxe foncière). Une solidarité est donc nécessaire pour accompagner les communes dont le développement économique est moindre, mais qui reçoivent ou ont reçu un fort développement résidentiel. L'un des sujets des années à venir sera donc de poser des règles de solidarité entre les communes, tout en permettant à l'intercommunalité de financer les actions communautaires.

5- Vers une approche plus globale de l'action publique locale ?…

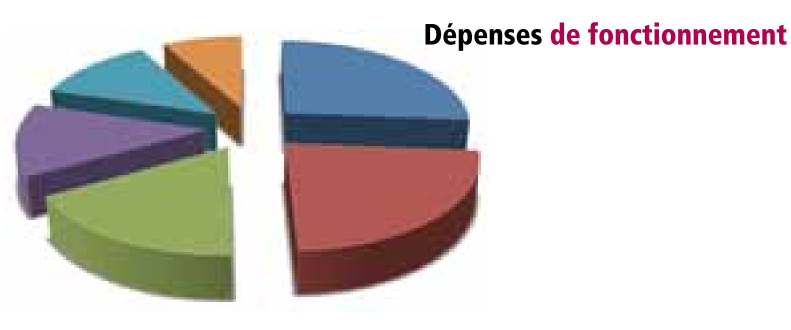
Dans le prolongement de la question de la solidarité, une réflexion globale sur les moyens d'optimiser l'action publique locale à l'échelle de l'agglomération doit être poursuivie. Cette optimisation peut notamment prendre la forme de mutualisations et/ou de nouvelles répartitions de compétences et de ressources.



La section de fonctionnement

La section de fonctionnement doit dégager un excédent pour rembourser le capital de la dette, mais aussi permettre un autofinancement des opérations d'investissements (limitant ainsi le besoin de recours à l'emprunt). Il s'agit donc d'un élément clef du budget.

Dépenses de fonctionnement



- Les reversements, dotations et contributions aux communes, au Département et à l'Etat (26%)
- L'entretien du domaine public et du patrimoine (23%)
- Les salaires et charges (17%)
- Le remboursement des intérêts de la dette (13%)
- Les dépenses de gestion et d'intervention des services (12%)
- Les ordures ménagères (8%)

Ressources de fonctionnement

- La contribution économique territoriale, ou taxe professionnelle modifiée (40%)
- Les dotations et compensations de l'État (30%)
- La taxe de séjour (12%)
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (6%)
- Les produits des services (5%)
- L'ex-part départementale de la taxe d'habitation qui revient désormais à l'intercommunalité (4%)
- La taxe sur les surfaces commerciales (3%)

Budget, de quoi parle-t-on ?

Un budget est un document annuel qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes. Sa réalisation est constatée, en fin d'exécution, dans un document comptable : le compte administratif.

Un budget est composé de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.
Chacune de ces sections fait apparaître une colonne **dépenses** et une colonne **recettes** qui doivent être en équilibre. Il existe ainsi des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.
La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de l'agglomération.
L'excédent (recettes moins dépenses) de la section de fonctionnement constitue l'« épargne brute ».

Cette épargne brute doit couvrir, a minima, le remboursement du capital de la dette qui est une dépense d'investissement puisque, contrairement à l'État, les collectivités locales ne peuvent emprunter que pour financer des opérations d'investissement.

Une fois cette charge obligatoire déduite, le résultat constitue l'« épargne nette » ou capacité d'autofinancement qui, avec le FCTVA (reversement de la TVA acquittée au titre de l'exercice précédent), les diverses subventions, éventuellement complétées par l'emprunt, constituent les recettes d'investissement qui servent à financer les différentes opérations d'investissement.



EN BREF

Devenez bénévole à File 7

Vous aimez la musique ? Vous êtes curieux, vous avez des idées à partager, des talents et de la bonne volonté à offrir ? L'équipe de File 7 cherche des bénévoles alors n'hésitez pas, manifestez-vous, vous serez les bienvenus !

Il suffit simplement de passer voir les membres de l'équipe à File 7 pour en discuter (File 7 - 4 rue des Labours à Magny le Hongre). Le mieux est de s'y rendre lors des permanences « Billetterie », les mercredis et samedis de 14h à 18h.

Etre bénévole à File 7, c'est :
- participer à la vie associative,
- participer à l'organisation de concerts aux côtés de l'équipe,
- rencontrer les artistes, le public, les partenaires locaux,
- être acteur de la convivialité et de l'ambiance de la salle,
- participer au rayonnement du projet.

Les missions :
- tenue du bar et du vestiaire,
- accueil des artistes (catering, rangement des loges, etc.),
- réalisation d'enquête, micro trottoir, interviews d'artistes,
- street team : diffusion de flyers dans les différents lieux du territoire,
- organiser des soirées dans le club (Carte Blanche aux bénévoles),
- participer à l'organisation d'événements (Fête de la Musique, Ouverture de saison),
- animation du bar (création de playlists, blind-test, etc),
- s'occuper du livre d'or des artistes,
- réalisation de photos et de vidéos.

Pour plus d'informations, contactez Sonia au 01 60 43 66 12 ou par mel : accueil@file7.com
Retrouvez toute la programmation (son, vidéos...) sur www.file7.com
Restez connectés et informés des news de File7 sur le Facebook de File7 (son, vidéos...)



Forum emploi-formation du Val d'Europe - édition 2013

Et si nous faisions rimer « avril » avec emploi ?

L'édition 2013 du forum emploi-formation du Val d'Europe réaffirme une nouvelle fois la volonté de proposer des opportunités d'emploi et de formation au plus grand nombre. Elle se déroulera le mercredi 10 avril prochain, de 10 à 17h, à Chessy.
À noter dès maintenant dans votre agenda !



Le forum emploi-formation, organisé par le SAN du Val d'Europe aux côtés de Pôle Emploi et de l'Espace commercial international Val d'Europe est ouvert à tous et en accès libre.

Des recruteurs et des formateurs

Cette nouvelle édition vous permettra de rencontrer une cinquantaine d'entreprises et de centres de formation. N'oubliez pas votre CV, ce document vous sera indispensable pour répondre aux nombreuses offres !

S'informer collectivement

Au programme :
- Deux ateliers sur les techniques de recherche d'emploi de 14h à 15h et de 15h à 16h. Inscription obligatoire, nombre de participants limité à 15 personnes par atelier.
- Une conférence de 11h à 12h sur le thème « diagnostic du territoire : les métiers qui recrutent ». Une photographie du territoire du Val d'Europe vous sera proposée.

Vous êtes une entreprise ?
Vous avez des postes à pouvoir ?
Contactez-nous rapidement afin de réserver un stand ! **Informations complémentaires et modalités d'inscription :**
Maison des services publics du Val d'Europe
Service emploi du SAN au 01 78 71 40 95
emploi@valeurope-san.fr
ou www.valeurope-san.fr

L'ARMÉE DE TERRE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES JEUNES DU VAL D'EUROPE

Aujourd'hui, la très grande majorité des français qui cherche un travail, songe de plus en plus rarement à devenir militaire de façon spontanée. Pourtant, ce métier, décliné en plus de 55 domaines et 400 spécialités, est accessible à toute personne de nationalité française, âgée de 17,5 à 29 ans, avec ou sans qualification, jusqu'à Bac+5. Depuis le 17 janvier, l'armée de Terre rappelle qu'elle recrute et forme chaque année 10 000 jeunes au métier de soldat. Rendez-vous sur www.sengager.fr
Contactez le CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) :
- Maison des services publics du SAN du Val d'Europe (place d'Ariane - Chessy 77700) le 4e mercredi de chaque mois, prochain rendez-vous 27/02/2013
- CIRFA de Meaux : 16, rue Gaston Monnerville - 77100 Meaux - tél : 01 64 36 48 30
- www.sengager.fr, rubrique « contacter l'armée de Terre »

TELEX

• **JOBS D'ETE 2013.** L'édition 2013 sera prochainement téléchargeable sur www.valeurope-san.fr rubrique économie et emploi. Un précieux outil qui vous permettra de préparer votre été !

Environnement

Le SAN économe en énergie !



Ses bâtiments passés au peigne fin !

Le SAN du Val d'Europe a réalisé les DPE (diagnostics en performances énergétiques) sur l'ensemble des bâtiments des communes du territoire. Les groupes scolaires, crèches, centres de loisirs, gymnases et autres constructions ont été analysés afin de mesurer leur niveau de qualité en termes de consommation en énergie et en émission de gaz à effets de serre.

De plus, le SAN a réalisé des audits énergétiques sur un centre culturel (File 7) et sur trois groupes scolaires de générations différentes (études plus poussées que les DPE), à savoir le groupe scolaire Les Semailles à Magny le Hongre, le groupe scolaire Les Alizés à Bailly-Romainvilliers et le groupe scolaire Jean de La Fontaine à Serris (1er bâtiment réalisé par le SAN en 1992).

Ces audits énergétiques ont ainsi permis aux communes du Val d'Europe de définir un plan d'amélioration relatif à la gestion des bâtiments (rétrocédés par le SAN aux communes, une fois construits) et au SAN d'analyser les systèmes constructifs de ses futurs équipements.

L'ensemble des équipements publics est ainsi construit avec une démarche de qualité environnementale dans laquelle la cible énergétique est traitée de manière très performante.

L'éclairage public en cours de rénovation !

2 200 des 3 400 points lumineux gérés et entretenus par le SAN du Val d'Europe sont en cours de rénovation. Débutée en décembre 2009 avec la 1re phase, c'est actuellement la dernière des 4 phases qui vient de débuter.

Ces 2 200 points lumineux, équipés de platines ferromagnétiques, sont remplacés au fur et à mesure par des platines électroniques beaucoup plus performantes. Elles sont équipées d'une puce permettant d'agir sur les puissances à certaines heures de la nuit, ceci afin de réduire encore plus les consommations énergétiques selon la fréquentation des voiries traitées.
L'éclairage public des voiries consomme près de 574 000 kWh/an. Depuis l'installation des nouvelles platines et lampes, près de 217 700 kWh/an devraient être économisés, ce qui représente une somme de 15 783 € HT. Cela équivaut également à 11 537 kg de CO_2 par an, non rejetés dans l'atmosphère.



Le saviez-vous ?

Au bureau, adoptez ces conseils !
- Chauffage et climatisation : c'est le 1er poste de consommation d'énergie des bâtiments. Régler le thermostat à 19°C au lieu de 20°C équivaut à réduire de 7 % la consommation de chauffage.
- Systèmes électriques et électroniques : ils sont très énergivores donc éteignez votre écran d'ordinateur pendant les pauses et fermez le complètement en fin de journée (écran + appareil). Un ordinateur en veille utilise encore 20 à 40% de sa consommation en marche.
- Gaspillages : à la pause-café, optez pour les mugs et tasses. Les déchets (emballages de sucre, dosettes, touillettes et gobelets) seront diminués.

Quelques idées pour mieux consommer au quotidien

Quelques idées et gestes simples pouvant réduire votre facture d'électricité et votre impact sur l'environnement.

Utiliser des ampoules basse-consommation : elles consomment environ 5 fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence classique et dure jusqu'à 15 fois plus longtemps

Éteindre la lumière dès que l'on quitte une pièce

Faire fonctionner ses gros appareils (machine à laver, lave-vaisselle…) en heures creuses

Ne pas laisser les appareils électriques en veille : tous les appareils en veille d'une maison consomment autant d'électricité qu'un réfrigérateur

Ne pas placer les réfrigérateurs et congélateurs à proximité de sources de chaleur : un dégivrage régulier (tous les 6 mois) vous permettra de réduire leur consommation électrique de plus de 60%

Choisir des appareils électroménagers peu énergivores : dans la mesure du possible, privilégier les appareils possédant la classe énergétique A vous garantissant des performances énergétiques optimales

Éviter de laver son linge à haute température : une lessive à 60°C consomme environ 25% d'électricité en plus qu'un cycle à 40°C. Entre un lavage à 90°C et un à 30°C, la consommation électrique augmente de 75%

Débrancher son téléphone portable une fois chargé : il va continuer à utiliser de l'électricité sans pour autant la stocker dans sa batterie

Fermer les rideaux et les volets pour conserver la chaleur pendant la nuit

Baisser les radiateurs avant de partir pour créer une température ambiante (chauffage : 1°C en moins = 7% d'énergie consommée en moins).



Les r

réseaux (humides) POUR LES NULS



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les tuyaux sans jamais oser le demander : le Val d'Europe Infos vous révèle les dessous des réseaux, et plus particulièrement ceux dont il est propriétaire : les réseaux humides.

Sous vos pas, courent des centaines de kilomètres de fourreaux qui transportent eau potable, eaux usées et eaux pluviales. Comment les entretient-on ? De quelle matière sont faits les tuyaux ? Comment savoir si vous êtes correctement raccordé ? Que se passe-t-il en cas de fuite ? Plongez en eaux vives sous le Val d'Europe…

Douze bons tuyaux pour briller en société



Réseaux humides : c'est le SAN ou la SAUR ?

Le SAN est propriétaire de l'ensemble des réseaux humides du Val d'Europe.
Il en assure la construction dans les bourgs et les secteurs gérés par l'intercommunalité, ce sont les réseaux primaires. L'Etablissement public assure leur construction dans les ZAC (zones d'aménagement concerté), au titre des réseaux secondaires. Enfin, ce sont les promoteurs qui construisent les réseaux dans les lotissements, ce sont les réseaux tertiaires.
L'ensemble est repris en gestion par le SAN, c'est-à-dire que nous en assurons l'entretien et le renouvellement. Mais c'est la SAUR qui fournit, pour le compte du SAN, le service d'eau potable et de l'assainissement, qui entretient les réseaux et facture aux usagers, dans le cadre d'une délégation de service public. Le SAN vient de reconduire le contrat d'affermage de la SAUR pour 15 ans.



Le réseau incendie appartient-il aussi au SAN ?

Oui, il fait partie des réseaux humides. En revanche, les poteaux incendie sont de la responsabilité des communes. 3 communes sur 5 ont délégué leur entretien au SAN.



Pourquoi ne voit-on pas de châteaux d'eau sur le Val d'Europe ?

L'eau potable est acheminée, déjà traitée, dans nos deux usines de surpression enterrées, au sud et au nord du secteur. Ces usines jouent le même rôle de stockage que les châteaux d'eau, mais elles sont invisibles et hautement sécurisées. Elles remplacent la gravité par un système de pompes pour apporter l'eau en haut des bâtiments. Elles permettent notamment d'assurer la sécurité incendie des parcs d'attraction et des hôtels du secteur. Les besoins en eau et en pression sont en effet très importants.



Où partent les eaux usées du Val d'Europe ?

Le secteur est plat. Les eaux usées ne parviendraient pas jusqu'à la station d'épuration de Saint-Thibault -des-Vignes sans nos 23 stations de relevage et de refoulement : ces gros réservoirs enterrés recueillent les eaux usées. Des pompes les refoulent jusqu'à l'usine de Saint-Thibault, qui les traite avant de les rejeter dans la Marne.



Et les eaux pluviales ?

Les réseaux d'eaux pluviales arrivent jusqu'aux bassins de rétention qui filtrent les eaux de pluie et de ruissellement avant de les déverser dans les rus. Les bassins du Val d'Europe ont donc une vocation hydraulique et écologique, car ils filtrent les eaux pluviales souillées par les hydrocarbures par exemple. En même temps, ils sont aussi des lieux de loisirs et de promenade pour les habitants.



Comment sont entretenus les réseaux d'eau ?

Un curage préventif des canalisations est réalisé sur 15 % du réseau d'eaux usées chaque année. Le camion hydro cureur recycleur nettoie les réseaux d'assainissement avec 10 m³ d'eau seulement. Il avance par tronçons de 300 mètres linéaires.
En cas de problème, des curages curatifs sont réalisés : nous utilisons des caméras d'inspection, capables d'opérer aussi bien dans les canalisations que sur les branchements et regards. Quelquefois, il s'agit d'un tuyau cassé ou déboîté, de racines qui entrent dans les canalisations, de jouets jetés dans les toilettes…
D'autres robots assurent les réparations : ils peuvent couper les racines, détruire du béton qui a coulé, coller de la résine pour colmater une fuite. La canalisation est occultée le temps des travaux, par un système de ballons. Quand l'intervention est longue, il faut pomper l'eau en amont et la rejeter en aval. Nous n'ouvrons la chaussée qu'en dernier recours : en 22 ans, le Val d'Europe n'a connu que de rares cas d'effondrement de canalisation.


Retrouvez la vidéo sur www.valdeurope.tv



Dans quels matériaux sont faits les tuyaux ?

Les matériaux varient, en fonction des diamètres et des types de réseaux. Les gros réseaux de transport de l'eau sont généralement en fonte pour la durabilité, tandis que les réseaux de distribution sont souvent en PEHD (plastiques haute résistance). Il n'existe plus de tuyaux en plomb sur le réseau d'eau potable du Val d'Europe. Ils ont tous été remplacés entre 2009 et 2011, conformément aux directives européennes.



Que se passe-t-il si vous êtes mal raccordé ?

Tout propriétaire a obligation de se raccorder au réseau d'eaux usées. Quand le réseau vient d'être construit, il a deux ans pour se mettre en conformité. Le SAN et son délégataire, la SAUR, sont présents pour conseiller les particuliers. Ensuite, la SAUR peut imposer des pénalités sur chaque facture, qui correspondent à trois fois le montant de la taxe d'assainissement. Exemple : si le montant du m³ d'eau est de 1 € et la taxe de 2 €, il paiera donc 1 + 2 + 2 + 2 = 7 €, au lieu de 3 € le m³.



Qui paye en cas de problème sur les réseaux ?

Le SAN entretient et intervient gratuitement sur ses réseaux jusqu'en limite de propriété. Si un bouchon ou une fuite apparaît après cette limite, les travaux sont à la charge du propriétaire.
On entend par « limite de propriété », le boîtier de branchement qui vous connecte au réseau. Petit rappel : pour les eaux usées et pluviales, les boîtes de branchement sont installées sur le domaine public. Pour l'eau potable, le boîtier est sur le domaine privé. La limite de propriété n'a donc rien à voir avec l'emplacement de votre clôture.



Peut-on utiliser les eaux pluviales pour un usage domestique ?

Techniquement oui, sauf avis contraire de l'Agence régionale de santé. Les eaux pluviales peuvent être utilisées pour alimenter vos toilettes, votre chauffage, une pompe à chaleur, pour le lavage, etc. Il est interdit de rejeter ces eaux pluviales dans les eaux usées, SAUF si elles ont été « salies » par l'usage domestique (présence de lessive, de

produits ménagers, etc.…). **Attention :** il est strictement interdit de mettre en interconnexion des eaux pluviales avec le réseau d'eau potable. En cas d'incident, les eaux pluviales se déverseraient dans le réseau d'eau potable ce qui peut s'avérer dangereux. **Lire l'Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie sur www.valeurope-san.fr**



La taxe d'assainissement a-t-elle changé ?

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles (habitations, locaux professionnels, écoles, hôtels,…) soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, à compter de la date de raccordement au réseau collectif. La PFAC remplace la Participation pour raccordement à l'égout (PRE) depuis le 1er juillet 2012.
Elle est mise en œuvre sur le territoire à compter du 1er janvier 2013. Elle est payable une seule fois, et sera exigible à la date de raccordement au réseau, ou à la date d'achèvement des travaux d'extension ou de réaménagement, mais ne s'appliquera pas aux immeubles déjà soumis à la PRE.



Le SAN du Val d'Europe gère-t-il d'autres réseaux ?

Le SAN est propriétaire du réseau d'éclairage public empruntant les voies intercommunales : le boulevard circulaire, l'avenue Paul Seramy, les pénétrantes Est et Ouest, la départementale 406, etc. En revanche chaque commune est propriétaire du réseau d'éclairage public empruntant les voies communales. Semafor est un réseau de fibre optique appartenant au Conseil général. En 2013, ce dernier assurera le déploiement de la fibre optique, l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit sur trois communes du département, dont Bailly-Romainvilliers. D'autres réseaux appartiennent encore à leurs opérateurs historiques, qui louent leurs fourreaux aux entreprises concurrentes pour y passer leurs câbles. C'est le cas de France Telecom pour les réseaux cuivre et câble, d'ERDF pour l'électricité, de GRDF pour le gaz,…

Deux importants chantiers en 2013

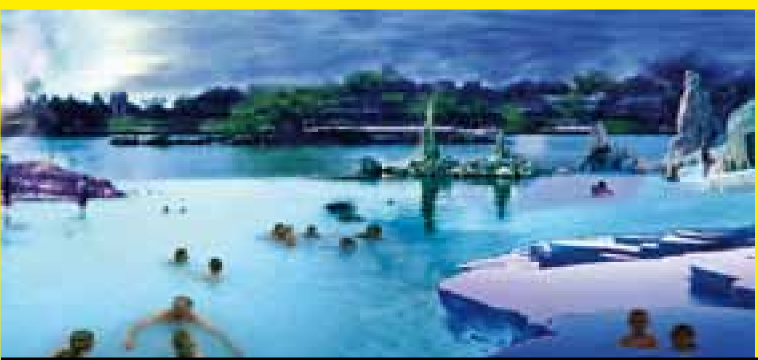
Îlot Saint-Pierre à Coupvray : alimenter un futur lotissement

200 mètres linéaires de canalisations pour les eaux usées et eaux pluviales : tels sont les besoins du futur lotissement de Coupvray, l'îlot Saint-Pierre. À quelques jours des premiers coups de pioche par le SAN fin février, le promoteur CFH se hâte d'achever les 99 logements du futur quartier. Ces neuf maisons individuelles et les trois immeubles seront tous reliés au réseau d'assainissement cet été.
Coût des travaux pour le SAN : 946 100 € TTC, comprenant la réalisation de l'assainissement, mais aussi la requalification de la rue Saint-Pierre (trottoirs, éclairage, mobilier urbain, plantations,…) sur l'emprise de l'opération. Le dispositif de circulation sera complété par une voie nouvelle reliant la rue Saint-Pierre à la rue Montry, entièrement à la charge du promoteur.



Les Villages Nature : l'eau au cœur du projet

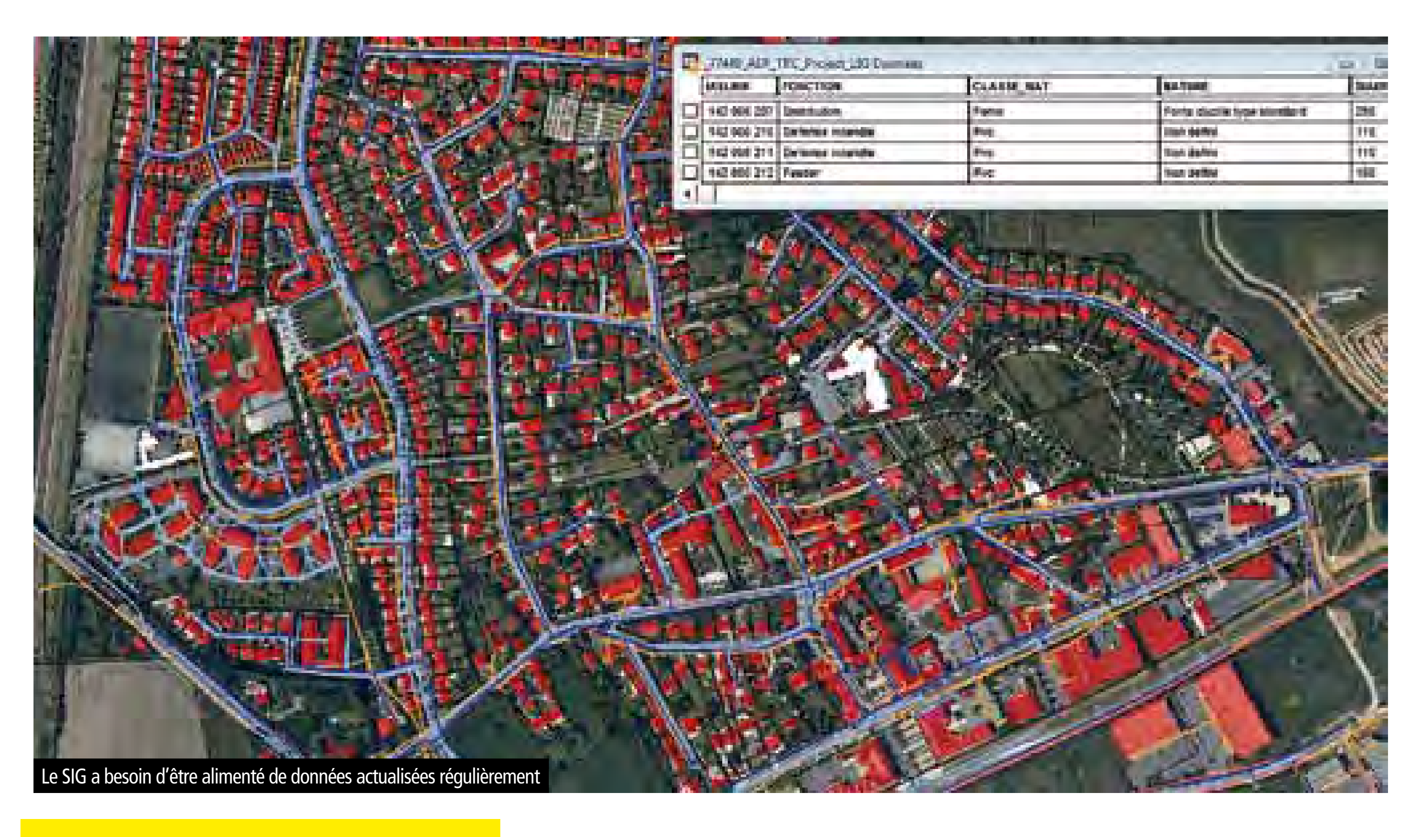
Le complexe touristique imaginé par les sociétés Eurodisney et Pierre et Vacances verra le jour en avril 2016 pour sa première tranche : 1 730 unités de logements répartis sur trois villages, qu'il faudra alimenter en eau potable et dont il faudra traiter les eaux usées.
Le SAN est chargé de réaliser les conduites d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, au titre des infrastructures primaires, sur le domaine public uniquement. Les deux réseaux courront le long de la départementale 231.
Montant estimé de l'opération : 5,178 M€ TTC. Les travaux seront réalisés sur 2014 et 2015.
Pour gérer durablement la consommation d'eau, le projet privilégie le recours à d'autres énergies renouvelables que l'eau potable. Le parc aquatique de 90 000 m2 et le lagon de 2 500 m² seront alimentés par les eaux pluviales et de ruissellement, et chauffés par géothermie. Les deux puits géothermiques chaufferont d'ailleurs l'ensemble des Villages Nature, et pourraient alimenter dans le futur jusqu'à 30 % des besoins en chaleur des deux parcs à thème.



Les travaux de création des réseaux humides du Village Nature débuteront fin 2013. Ils dureront un an.

Réseaux, fourreaux : à qui appartient ce tuyau ?

Outre les 677 km de réseaux humides, des fourreaux au contenu varié traversent les tranchées : réseau électrique, réseau de gaz, réseau de fibre optique, réseau téléphonique, réseau câblé, etc.
Des entreprises privées, parfois concurrentes, gèrent aujourd'hui ces réseaux. Pour mettre de l'ordre dans cette pelote, les pouvoirs publics ont initié plusieurs solutions : le système d'information géographique (SIG), et le guichet unique des réseaux, notamment.



Le SIG a besoin d'être alimenté de données actualisées régulièrement

Le SIG, un patrimoine quasi exhaustif

À quel moment est-on intervenu sur cette route ? Quel matériau compose ce tronçon d'eaux pluviales ? Quelle est la puissance lumineuse dans ce quartier ?
En un clic, le SIG a presque réponse à tout. Depuis un an, Alban Noël, chargé de mission au SAN du Val d'Europe, collecte des données auprès des services internes et de partenaires publics et privés : Eiffage pour le réseau électrique, la SAUR pour les réseaux d'eau, le Conseil général et le Conseil régional, mais aussi l'Insee, la Caf, etc.

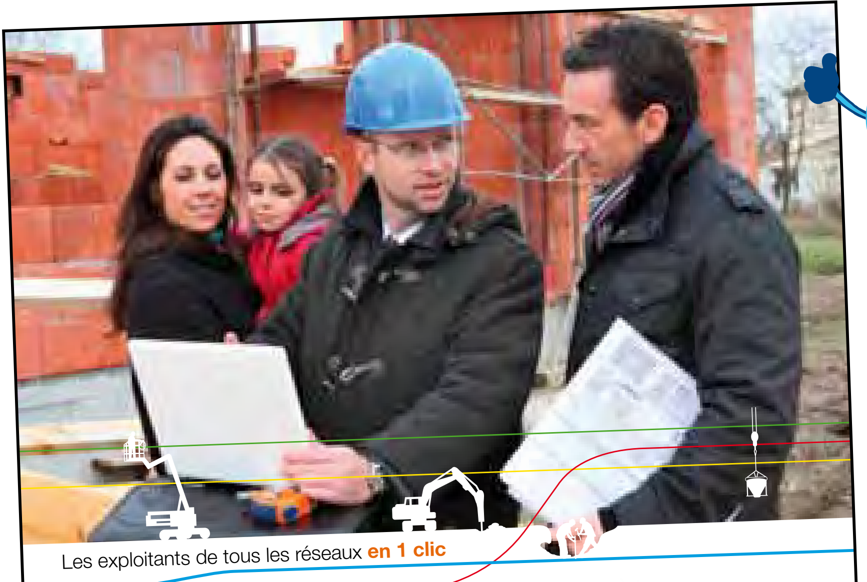
Avec 200 couches d'information disponibles (1 couche = 1 réseau par exemple), le SIG du Val d'Europe peut mixer des milliers de données spatiales et d'éléments descriptifs pour parvenir à une finesse d'analyse impressionnante. Il peut décortiquer l'histoire du plus petit bout de tuyau.

L'intérêt pour les collectivités est multiple : « *La constitution d'un patrimoine d'information géographique va de paire avec une meilleure connaissance du territoire. C'est un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et le personnel du SAN* » explique le chargé de mission.

D'ici l'été, les communes du Val d'Europe pourront elles aussi accéder aux données du SIG.

Un portail national des réseaux pour construire sans détruire

Chaque année, 100 000 incidents plus ou moins graves sont relevés sur les réseaux de France. Pour renforcer la sécurité



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**



Professionnels et particuliers,

pour que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, consultez le nouveau téléservice et déclarez vos travaux :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr







Le guichet unique des réseaux devrait fortement limiter les accidents, types perçages de tuyaux de gaz ou coupures d'électricité fortuits.

des personnes et prévenir les dommages aux ouvrages, la loi Grenelle II oblige tout propriétaire public ou privé à déclarer ses réseaux, qu'ils soient enterrés, subaquatiques ou aériens, avant le 1er juillet 2013 (tolérance jusqu'en 2019).

Un portail unique, national, porté par l'INERIS, recense tous les réseaux implantés en France.
Toute personne envisageant de réaliser des travaux a donc l'obligation de consulter, depuis le 1er juillet 2012, le télé service www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels elle devra adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

Comment distingue-t-on les réseaux sous terre ?

Des grillages enterrés de couleur annoncent la présence de tuyaux. Les fourreaux et les tuyaux ont aussi un code couleur qui les distingue :

Jaune pour le gaz
Rouge pour l'électricité
Vert pour les télécoms
Bleu pour l'eau potable
Blanc pour la fibre optique

Réseau d'eau potable :
157 km

Réseau d'eaux pluviales :
157 km

Réseau d'eaux usées :
364 km dans lesquels passent 3,4 millions de m³ d'eau par an

Réseau de fibre optique :
20 000 km

Réseau téléphonique
(boucle cuivre) : 281 000 km

Cotisation foncière des entreprises

Les élus votent des mesures d'atténuation

Les effets de la réforme de la taxe professionnelle sont d'application progressive et l'année 2012 en a révélé plus particulièrement les conséquences. Ainsi, à l'échelle nationale, dans nombre de collectivités dont le Val d'Europe, certains contribuables économiques ont constaté une forte croissance de la CFE dont ils étaient redevables pour l'année 2012.



Cette augmentation, par rapport aux deux années précédentes, est liée à la mise en place d'un nouveau dispositif de « base minimum » correspondant à une cotisation minimum que verse une entreprise au territoire. Si pour nombre d'entreprises cette cotisation minimum 2012 demeurait inférieure voire sensiblement inférieure au montant de la taxe professionnelle qu'elles versaient en 2009, ce retour à des valeurs de références, après un effet d'aubaine constaté en 2010 et 2011, a été pour certaines entreprises la mauvaise surprise de la fin d'année dernière.

Il s'avère également que le dispositif législatif applicable par les collectivités était mal adapté aux réalités économiques. Ne retenant qu'un seuil de déclenchement selon un chiffre d'affaires fixé à 100 000 €, l'application de ce dispositif a été à l'origine de distorsions pour un certain type d'entreprises : celles générant un chiffre d'affaires à peine supérieur à 100 000 € et ne disposant que de peu de biens d'équipements ainsi que celles générant un très petit chiffre d'affaires.
À l'écoute des entreprises du territoire, les élus du Val d'Europe ont donc adopté des mesures correctives et d'atténuation qui portent sur la CFE 2011, 2012 et 2013.

CFE 2011 pas de redressement

Tout d'abord, les élus du SAN du Val d'Europe ont décidé de renoncer à un redressement dont les entreprises auraient dû faire l'objet en raison d'une erreur commise par les services de l'Etat dans le calcul de la CFE appelée en 2011. (Coût pour la collectivité : 190 000 €)

CFE 2012 remises exceptionnelles

Ensuite, les élus ont saisi une opportunité ouverte par la Loi de finances rectificative pour 2012 en adoptant un dispositif de remise exceptionnelle au titre de la CFE 2012 en faveur des contribuables soumis à la base minimum. (Coût pour la collectivité 230 000 €)

Ainsi les entreprises générant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires qui ont été imposées à la base minimum au titre de l'année 2012 pour un montant de 521 € pour le SAN, se verront rembourser 110 €.

Celles générant plus de 100 000 € de chiffre d'affaires et qui ont été imposées à 1 562 € recevront une déduction de 390 €.

CFE 2013 les nouvelles modalités

Enfin, pour 2013, les élus du SAN ont adopté les nouveaux montants de base minimum, dans le cadre du dispositif nouvellement adapté par le législateur.

- À cet égard pour 2013, les entreprises générant moins de 10 000 € seront redevables pour le SAN d'une cotisation minimum de : 333 € (contre 521 € en 2012)
- Celles générant un chiffre d'affaires compris entre 10 000 € et 100 000 € : 417 € (contre 521 € en 2012)
- Celles générant un chiffre d'affaires compris entre 100 000 € et 250 000 € : 859 € (contre 1 562 € en 2012)
- Celles générant un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 € : 1 432 € (contre 1 562 € en 2012)

Il faut cependant noter, pour les années à venir, que **l'assiette et le mode de calcul de la CFE sont susceptibles d'évolutions législatives,** la notion de référence fondée sur le seul chiffre d'affaires ayant notamment fait l'objet de nombreux débats et critiques au Parlement en fin d'année dernière.

Commerces

Premier supermarché à Magny le Hongre en 2014



À l'angle de la rue des Labours et de la rue de la Clé des Champs, un supermarché ouvrira en 2014

Un supermarché viendra enrichir l'offre de commerces de Magny le Hongre en 2014.
C'est sur un terrain situé au cœur de la ville de Magny le Hongre qu'un nouveau programme de 3500 m² verra le jour.
Un supermarché alimentaire occupera 2 300 m² de cette surface, le reste étant dédié à des locaux de services et d'activités. Les premiers coups de pioche sont prévus pour mai 2013. Le bâtiment commercial pourrait ouvrir à l'été 2014.
Renseignez-vous sur les locaux encore disponibles : contactez GCI au 01 64 42 50 00 ou gcinvest@orange.fr

Étude

Pour une Aréna au Val d'Europe

Le Val d'Europe a séduit d'importants investisseurs ces dernières années. Forts de ces expériences, les acteurs économiques du territoire réfléchissent à la faisabilité d'un équipement pour les sports et les spectacles, de type Aréna.

En 2011, le déménagement de Roland Garros échappe de peu au Val d'Europe. Mais le travail effectué par l'Établissement public, le SAN, la CCI de Seine-et-Marne et le Conseil général de Seine-et-Marne, se poursuit. L'idée d'un grand équipement pouvant accueillir des milliers de visiteurs pour des spectacles, des concerts ou des événements sportifs fait son chemin. Un tel investissement serait en effet complémentaire avec le futur centre de congrès et d'exposition, tourné vers les affaires, et les parcs d'attraction de Disney.

Partie prenante de l'aventure, le SAN du Val d'Europe participe au financement de l'étude de faisabilité aux côtés d'Epafrance, qui devra déterminer si le projet est économiquement viable. Réponse dans les mois à venir.

Nouvelles entreprises

Nouvelles arrivées à la pépinière d'entreprises du Val d'Europe

La pépinière d'entreprises du Val d'Europe située à Serris est à moitié pleine, après seulement 5 mois d'ouverture. Bienvenue aux jeunes créateurs récemment retenus par le comité de sélection :
• JDS Entreprise (agencement et décoration d'intérieur)
• Carnet d'affaires (portail Internet professionnel)
• Sekoo (site e-commerce de produits d'auto-défense)
• JVJ conseil (conseil en marketing direct) www.jvjconseil.fr
• Gowizyou (intégrateur de solutions cloud computing) www.gowizyou.com
• BL @gents (agence immobilière virtuelle)
Val d'Europe Infos reviendra en détail sur ces activités dans un prochain numéro.
Pour tous renseignements : 01 78 71 00 11 ou economie@valeurope-san.fr

Graphiste à Chessy

Marie-Agnès Maillard, designer graphique freelance à Chessy, propose notamment : création de logos, de chartes graphiques, papeterie, flyers, plaquettes d'entreprise, catalogues, affiches, annonces presse, journaux, livres, magazines, design de site web, d'e-mailing, bannières animées,…
www.makingby.com
Contact : 06 76 29 07 54 ou ma.maillard@makingby.com

For Men, coiffeur à Serris

Premier institut et salon de coiffure dédié exclusivement à l'homme, For Men offre un cadre chaleureux réservé au bien-être et à la détente de la gente masculine. Du rasage traditionnel aux coupes tendances, soins, massages du corps et épilations, l'équipe est à l'écoute des hommes qui souhaitent prendre soin d'eux. FOR MEN - Forum du Parc - 1 boulevard Michaël Faraday - 77700 Serris. www.formeninstitut.fr - Tél : 01 60 42 17 80

Vallée Village

Depuis novembre 2012, la Vallée Village à Serris possède près de 20 nouvelles boutiques. Ce sont aujourd'hui 115 boutiques de luxe qui composent ce lieu touristique et commercial. www.lavalleevillage.com

Coaching à Serris

Un cabinet de coaching individuel a ouvert à Serris. Une coach certifiée vous accompagne. 1re séance offerte. Votre coah/your coach - 13 cours du Danube. Tél : 01 64 17 62 13 ou question@votrecoachyourcoach.fr
Site : www.votrecoachyourcoach.fr

Constructeur de maisons à Serris

Construction de maisons et extensions ossature bois, unique et sur mesure, matériaux nobles, performance BBC, …
Agence Le Drein-Courgeon Vision Concept Bois - Parc international d'entreprises, Forum du Parc 2 avenue Christian Doppler - 77700 Serris. Tél : 01 64 33 01 16.
Site : www.ledrein-courgeon.fr

Cabinet infirmier à Serris

Mélanie Balembois et Gwendoline Holin, infirmières, couvrent le secteur du Val d'Europe.
Pour les contacter : 06 25 33 56 26 et 06 43 18 51 83
Cabinet : 9, place d'Ariane - 77700 Serris.

Farida Saïdi Hamid, présidente de l'épicerie solidaire « l'Oasis »

À la rencontre d'une femme dévouée

« *C'est une fidèle collaboratrice, une femme à l'écoute qui prend en compte l'avis de chacun. Elle est dévouée aux autres, calme et efficace* ». C'est en ces termes que France Jacques - vice-présidente de l'épicerie solidaire, l'Oasis - nous a décrit Farida Saïdi-Hamid, présidente de l'Oasis.

Quelques jours plus tard, la rencontre avec Farida confirme ces propos. Le dialogue s'installe très facilement. Dès la première question concernant la naissance de ce projet d'épicerie solidaire, sa réponse nous fait, d'emblée, entrer dans le vif du sujet : « *il y a un peu plus de deux ans, lorsque Denis Gayaudon - maire de Serris - m'a demandé si je souhaitais prendre en charge la création d'une épicerie solidaire à Serris, je n'ai pas hésité un seul instant. J'ai foncé car j'avais bien le projet en tête, faire de cette épicerie non pas une supérette à prix réduit mais un véritable lieu d'échanges et de partage pour les personnes en difficulté* ».

Au fil de notre rencontre, on découvre quelqu'un d'hypersensible dotée d'une volonté forte, taillée pour lutter contre l'injustice sociale. Elle nous explique alors le fonctionnement de l'épicerie : « *le principe de l'Oasis est de permettre à un public en difficulté, fragilisé ou exclu des circuits de consommation traditionnels (produits alimentaires, d'hygiène, d'entretien et fournitures scolaires) d'avoir accès à ces produits moyennant une faible participation financière. C'est également un tremplin pour apprendre à gérer au mieux leur budget* ». Mais n'allez surtout pas lui dire que c'est une simple supérette qui fait de l'assistanat, « *ici c'est un lieu d'accueil et d'échanges. Notre ambition est de les aider à s'en sortir durablement. Nous avons mis en place des ateliers pédagogiques et nous voulons créer un jardin solidaire où les bénévoles et les familles pourraient semer des fruits et légumes pour les récolter et en bénéficier ensuite* ».

Elle impressionne par ce don de soi. Et que dire du soutien et du travail des bénévoles envers les familles en difficulté ! « *Le dialogue avec les familles est très chaleureux, riche et constructif, avec des activités pour rompre l'isolement afin de les aider dans les aspects pratiques de leur vie. Nous sommes des bénévoles de l'action sociale et non des professionnels, le rapport est donc plus simple pour les bénéficiaires. Nous ne sommes pas là pour les juger mais pour les écouter et les conseiller afin qu'ils surmontent une situation difficile* », souligne t-elle. À ce moment là, on comprend que l'Oasis n'est pas une supérette comme les autres. Non c'est bien plus que ça !

Mais dans sa voix, l'inquiétude est là. « *Plus de 100 familles sont inscrites depuis l'ouverture* », selon elle, « *malheureusement leur situation devrait perdurer car la précarité s'étend et le territoire du Val d'Europe ne semble plus épargné* ». Mais Farida l'assure, l'Oasis sera là aussi longtemps que nécessaire. Quelle motivation ! D'ailleurs l'une de ses citations préférées est une phrase que Mère Thérésa aimait répéter « *ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières* ». Mais pourquoi tout ça ? Sa réponse fuse : « *et pourquoi pas ! Je préfère regretter d'avoir fait quelque chose plutôt que de ne pas l'avoir fait. J'ai eu envie de mettre mon énergie et mon savoir au service de ceux qui sont dans la précarité pour construire un Val d'Europe solidaire* ».

Tout est dit !

Un parcours professionnel solide.

Avec un master en communication des collectivités territoriales, elle exerce pendant sept années en qualité de chargé de mission communication pour le compte d'une délégation interministérielle rattachée à Bercy, puis cinq années en qualité de directrice générale associée d'une agence de communication. Aujourd'hui, directrice du musée Louis Braille à Coupvray, elle a en charge également la communication de la Fédération des aveugles et handicapés visuels de France.



L'Oasis (rue de la Morte Paye à Serris) en chiffres :

- Plus de 100 familles, soit 400 personnes accompagnées et soutenues
- 9 500 € de subvention de la part des collectivités
- 23 000 € d'aide alimentaire apportée aux familles bénéficiaires
- 2 demi-journées d'ouverture par semaine
- 11 bénévoles actifs régulièrement
- 1 500 heures de bénévolat



L'Oasis est le fruit d'un partenariat avec les collectivités de Serris, Magny le Hongre et du SAN du Val d'Europe, mais aussi avec les acteurs économiques ou associatifs locaux tels que les magasins Auchan de Serris, Hourra.fr à Bussy-Saint-Georges, la Banque Alimentaire, le Rotary Club du Val d'Europe, le Centre Commercial du Val d'Europe et le service Mécénat de Disneyland Paris.

La cérémonie de remise de médailles de la Ville de Serris a eu lieu le 29 janvier dernier. A cette occasion, les bénévoles de l'Oasis se sont vus décerner la médaille de la ville.

Équipement sportif

Du nouveau au centre aquatique !


De nombreuses activités et animations au centre aquatique du Val d'Europe

Le centre aquatique du Val d'Europe a réaménagé ses horaires d'ouverture. Les lundis et jeudis, il sera désormais ouvert jusqu'à 21h et les mardis et vendredis, jusqu'à 22h (attention : sortie du bassin, 15mn avant et fermeture des caisses, 45 mn avant).
L'espace détente (balnéo, sauna et hammam) est désormais accessible au public.
Pour les activités aquatiques, de nouveaux créneaux ont été ouverts pour les enfants et les adultes, pour l'aquagym et pour l'aquabiking.

Animations du 1er semestre

L'équipe du centre aquatique vous propose de nombreuses animations durant tout le 1er semestre. Au programme, chasse aux œufs en mars et rallye aquagym en avril. De quoi ravir un large public !
Pour tout renseignement sur les animations et les activités, contactez l'équipe du centre au 01 61 10 10 11 ou par mel : centreaquatiquevaldeurope@carilis.fr
Découvrez également sur www.valeurope-san.fr (rubrique Culture et loisirs) et sur www.carilis.fr (rubrique Nos centres), de nombreuses infos sur ce nouvel équipement financé par le SAN du Val d'Europe.

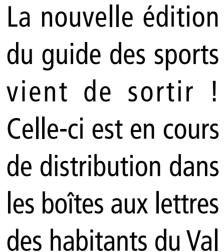
À noter
Le centre aquatique sera fermé du 4 au 17 mars prochain en raison de la vidange de tous les bassins et de la réalisation de travaux d'entretien.

Vacances Jeunes : des activités à la pelle ! Durant les vacances scolaires du lundi 29 avril au 10 mai prochain, retrouvez les activités proposées par les éducateurs diplômés du SAN du Val d'Europe. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h30, vos enfants pourront s'adonner gratuitement aux activités multisports qui auront lieu dans les gymnases de Bailly-Romainvilliers et de Chessy. Ouvert à tous les Valeuropéens ayant entre 9 à 17 ans. Inscription sur place. Prévoir une photo d'identité.
Des stages vous seront également proposés
(Inscriptions avant le lundi 18 mars. Stages ouverts le 1er mai). Golf (40 € / pers.), roller (25 € / pers.)
Renseignements et inscriptions au service des sports du SAN du Val d'Europe au 01 60 43 66 26 ou par mel : sport@valeurope-san.fr

EN BREF

Val d'Europe Oxygène, nouvelle association sur le Val d'Europe
La toute nouvelle association Val d'Europe Oxygène (VO_2) promeut les activités physiques et sportives pour tous sans distinctions d'âge, de sexe ou d'origine. Les activités proposées sont le nordic walking, l'entretien physique, la remise en forme et l'accompagnement running. Sont aussi proposées, des activités de sauts, de lancers et de courses dans le cadre de la pratique de l'athlétisme.
Adresse : 100h, rue des Labours
77700 Magny le Hongre.
Tél : 01 60 45 98 23 ou 06 23 01 67 50
Mel : valeurope.oxygene@gmx.fr
Site : http://vo2marnelavallee.jimdo.com/





Guide des sports 2013
La nouvelle édition du guide des sports vient de sortir ! Celle-ci est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres des habitants du Val d'Europe. Vous y trouverez de nombreuses informations sur la vie sportive et associative du secteur.
Renseignements au service des sports du SAN du Val d'Europe au 01 60 43 66 26 ou par mel à sport@valeurope-san.fr

3e édition du semi-marathon du Val d'Europe
La prochaine édition aura lieu dimanche 29 septembre 2013 au départ de Chessy (château du SAN du Val d'Europe). Désormais labellisée « Label régional FFA des courses hors stade 2013 » par la Fédération française d'athlétisme, cette course populaire rassemble près de 600 participants à chaque fois.
Dossier d'inscription téléchargeable à partir de juin 2013 sur www.valeurope-san.fr



Participez à « The album » sur Facebook !

Si vous n'aviez droit qu'à une image pour définir votre Val d'Europe ? Prenez une photo, envoyez-là dès maintenant au SAN, et obtenez le plus de mentions « J'aime » sur notre page Facebook !
Votre image doit évoquer votre vision du Val d'Europe. Ce peut être un lieu, une personne, un objet, un évènement,… Tout est permis, exceptées les images d'enfants, pour des raisons de droit à l'image. Vous pouvez utiliser votre portable, votre vieux reflex ou n'importe quel outil pouvant fournir une image de 10 x 15 cm minimum.

Amusez-vous !
L'album de toutes les photos sera diffusé pendant 15 jours sur la page Facebook du SAN du Val d'Europe, du 13 au 26 mai. Les 10 photos ayant obtenu le plus de mentions « J'aime » seront exposées à la fête de la culture et des loisirs, le 9 juin prochain.
Votre photo pourra paraître sous un pseudo. Vos véritables coordonnées doivent être fournies mais ne seront pas diffusées. Amusez-vous, faites participer vos amis, votre famille, vos voisins, et rendez-vous le 13 mai prochain sur Facebook pour voter !

Participer, c'est facile !
Toutes les idées sont les bienvenues, dans la limite du respect du règlement que vous pouvez retrouver sur notre site www.valeurope-san.fr ou sur la page Facebook du SAN (Image à caractère non commercial, non religieux, conforme à la bienséance et ne portant pas atteinte à l'image d'autrui). Envoyez votre photo jusqu'au 26 avril à : communication@valeurope-san.fr

Renseignements : SAN du Val d'Europe - service communication - Tél. : 01 60 43 66 03.


Retrouvez notre page sur Facebook : tapez SAN du Val d'Europe

Musique et technologie

Du remix au classique, c'est toujours de la musique

Dance, house, hardcore, techno minimale, électro-rock, etc. : bienvenue dans le maquis des musiques électroniques ! Avec File 7, le réseau des médiathèques et les écoles de musique, vibrez sur les sons qui ont transformé le monde musical.


Les élèves des écoles de musique ont pris quelques références historiques lors de la conférence organisée à la médiathèque en janvier.

Quand la technologie rencontre un musicien, c'est le coup de foudre assuré. Les élèves des écoles de musique du Val d'Europe ont découvert cette saison un répertoire moins habituel, pour leur plus grand bonheur. Le 14 avril, ils interpréteront en public plusieurs morceaux de musique électronique transposés en version classique. Sandrine Barré, coordinatrice du projet, explique : « *chaque école de musique travaille actuellement les morceaux choisis par son directeur, sur la base de playlists proposées par le réseau des médiathèques. Une dizaine d'entre eux va également répéter un morceau commun dans les studios de File7* ». L'ensemble sera présenté le 14 avril au public. Et d'ajouter : « *il nous paraissait important que les élèves puissent appréhender cette thématique en ayant acquis une petite formation historique et technique* ». Tous ont donc suivi la conférence organisée par les mediathèques et la masterclass de File 7 - dirigées respectivement par des experts : Bruno Couvreur, Guillaume Kosmicki et Brokencandys - en début d'année. Un concert « privé » d'Aufgang leur est même réservé en mars.

Jean-Michel Jarre, Daft Punk, C2C…
Initiateurs de ce projet, File 7 et le réseau des médiathèques avaient également mis les musiques électroniques au cœur de leur programmation en 2012 et 2013. Objectif : sensibiliser un large public aux subtilités des sons synthétiques, de façon ludique et festive.
Les médiathécaires ont concocté des écoutes musicales ouvertes à tous, l'équipe de File7 a chouchouté les artistes reçus en concert. Vous avez pu écouter C2C, les Naive New Beaters ou Sporto Kantes en concert. Vous avez peut-être participé aux ateliers numériques des médiathèques pour apprendre à transformer les sons et composer sur ordinateur...
Sinon, il vous reste une dernière chance de raccrocher les wagons, en courant aux concerts électro organisés à File 7 : vendredi 1er mars : True Fantasy ; Vendredi 8 mars : Open Friday,… Plus d'infos sur www.file7.com

Dimanche 14 Avril
Concert de musiques électroniques par les écoles de musique de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Magny le Hongre et Serris à 16h à File 7 (Ferme Sainte Geneviève - rue des Labours - 77700 Magny le Hongre)
Entrée libre.

TELEX



• **AVANT-CONCERT :** venez discuter en petit comité avec le rappeur français Youssoupha, le 21 mars à 18h à File7. L'avant-concert est gratuit sur réservation au 01 60 43 66 12

ART VIVANT

Samedi 23 mars

Comédie. La troupe Etoile et Compagnie vous présente « Plastie sans laisser de trace » de Loïck Hello, **à 20h30, salle polyvalente de Coupvray, 10 €/personne.**

Mardi 2 et mercredi 3 avril

Festival de cinéma. « L'enfant et le 7e art », jeune public dès 3 ans. Mardi à 9h, 10h et 14h. Mercredi à 10h et 14h. 4€ l'entrée.
Renseignements et réservations au 01 60 65 70 50.

Dimanche 7 avril

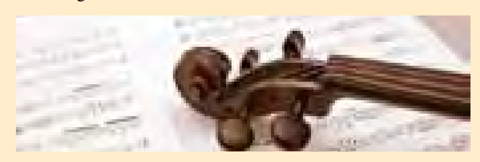
Concert de printemps. Venez écouter l'école de musique cassassienne à l'église de Chessy. **Gratuit. 01 60 43 80 21.**

Samedi 20 et dimanche 21 avril

Théâtre. Le groupe adultes de l'ACThéâtre Val d'Europe vous propose un nouveau spectacle sur le thème de l'écologie, «Le paysan, le roi et la marmite» de C. Palustran. À 20h30 le samedi et à 15h30 le dimanche, salle polyvalente de Coupvray. 5€/adultes et 3€/moins de 18 ans. Buvette sur place. **Renseignements au 09 77 58 80 37**

Dimanche 2 juin

Concert. Audition des élèves de l'école de musique Double Croche à 15h, salle polyvalente de Coupvray. Entrée gratuite.



CONFÉRENCE

Samedi 13 avril

Petite enfance. Echanges entre parents, assistantes maternelles et professionnels autour du jeune enfant et de son développement. De 10h à 12h, salle Eléonore à Chessy. **Plus d'infos et inscriptions auprès du RAM du Val d'Europe au 01 60 43 66 26 ou vielocale@valeurope-san.fr.**

LOISIRS

Jeudis 7 mars, 4 avril et 2 mai

Dégustation œnologique. L'association Grains Nobles met les vins du sud (mars), de la Loire (avril) et d'Alsace (mai) à l'honneur. Maison des associations de Bailly-Romainvilliers de 20h à 22h. 30€ à 45€. Inscription obligatoire au 06 07 95 97 41 ou grainsnobles@ymail.com

Samedi 16 mars

Dîner festif. Venez célébrer la Saint Patrick ! Au programme nombreuses animations et concert. Démarrage des festivités à 19h, salle des fêtes de Magny le Hongre. 35€/adultes et 20€/enfants. **Infos et réservations, mairie de Magny le Hongre au 01 60 43 51 00.**

Fête de la Saint Patrick. À 19h à la Ferme Corsange de Bailly-Romainvilliers. Au programme : dédicaces et exposition d'instruments irlandais pas John Lang, musicien breton d'origine et irlandais d'adoption, concert du groupe Celtic Sailors, musique traditionnelle celtique et irlandaise, formules repas et bières irlandaises. **Entrée gratuite. Renseignements et réservations au 01 64 63 26 75.**

Dimanche 24 mars

Bal country. Rendez-vous de 13h30 à 18h30, Hôtel Cheyenne à Chessy. **Inscription obligatoire auprès de l'association Magny Country Show au 01 60 43 73 52.**



Lundi 25 et mardi 26 mars

Portes-ouvertes. L'association Les Chênes Vitrail vous accueille à Serris le lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30, le mardi de 10h à 12h30. Démonstrations et ateliers. **Plus d'infos à theodora.tempere@gmail.com**

Vendredi 29 mars

Atelier créatif. Sur le thème des « compositions de Pâques », 3€/atelier, ludothèque de Bailly-Romainvilliers, à 10h. **Inscription obligatoire à lavalleedesjeux@yahoo.fr**

Dimanche 7 avril

Après-midi jeux. Nombreuses animations, structures gonflables, jeux de société géants. Entrée gratuite mais nombre de places limitées, gymnase de Lilandry à Bailly-Romainvilliers, de 14h à 18h.
Réservation obligatoire à ludofolies2013@yahoo.fr

Samedi 27 avril

Soirée à thème. L'Asie sera mise à l'honneur par le Comité des Fêtes de Coupvray.

Vendredi 17 mai

Atelier créatif. « Un pot, une graine pour Maman», 3€/atelier, ludothèque de Bailly-Romainvilliers, à 10h.
Inscription obligatoire à lavalleedesjeux@yahoo.fr

Samedi 18 mai

Atelier créatif. « Spécial Fêtes des Mères », 5€/atelier, ludothèque de Bailly-Romainvilliers, à 15h30.
Inscription obligatoire à lavalleedesjeux@yahoo.fr

MUSIQUE

Samedi 13 avril

Concert. Proposé par les professeurs de L'École de musique serrissienne, à 20h30, à Serris, Ferme des communes, salle Alfred de Musset. Avec la participation de l'ACThéâtre Val d'Europe.



SPORT

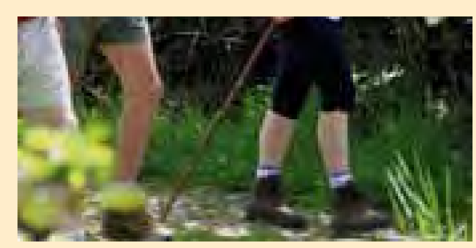
Mardi 5 mars

Tennis de table. Les Pro B féminines de l'ATT Serris Val d'Europe reçoivent Joué les Tours TT, à 17h00, gymnase Eric Tabarly à Serris.

Dimanche 10 mars

Volley-Ball. L'équipe 1 masculine en nationale 3 du Val d'Europe Esbly Coupvray Volley-Ball reçoit Amiens, à 16h, gymnase David Douillet à Coupvray. **Plus d'infos sur www.valdeurope-volley.fr**

Randonnée. Circuit à déterminer, rendez-vous à 9h, place de la mairie à Coupvray. **Renseignements auprès du Rando-Club de Coupvray au 06 33 71 82 67.**



Dimanche 24 mars

Cheerleading. Championnat de France de cheerleading et cheerdancing, gymnase du Bicheret à Chessy. **Plus d'infos auprès de L'Académie de Baseball et de Cheerleading du Val d'Europe - ABCVE au 06 08 98 40 87.**

Mardi 26 mars

Tennis de table. Les Pro B féminines de l'ATT Serris Val d'Europe reçoivent Saint Denis USTT 93, à 20h00, gymnase Eric Tabarly à Serris.



Samedi 6 avril

Modélisme. Le Navi Model Club Magny Val d'Europe vous propose une journée de présentation sur la commande numérique appliquée au modélisme, de 9h à 17h, salle Serge Goudailler à Magny le Hongre. **Renseignements au 06 89 30 45 62 ou nmmve@free.fr**

Dimanche 7 avril

Modélisme. 1re manche du championnat de France Offshore électrique radiocommandé. Course de bateaux de vitesse de 9h à 16h, étang de la Mare Houleuse à Magny le Hongre. **Renseignements au 06 89 30 45 62 ou nmmve@free.fr**



Volley-Ball. L'équipe 1 masculine en nationale 3 du Val d'Europe Esbly Coupvray Volley-Ball reçoit ACBB, à 16h, gymnase David Douillet à Coupvray. **Plus d'infos sur www.valdeurope-volley.fr**

Dimanche 13 avril

Baseball. Open Europe pour les qualificatifs des Worlds 2014 à Orlando, Hôtel New-York à Chessy. **Plus d'infos auprès de L'ABCVE au 06 08 98 40 87.**



Dimanche 14 avril

Randonnée. 12 km dans le Loiret, Château de Meung-sur-Loire, rendez-vous à 7h, place de la mairie à Coupvray. **Renseignements auprès du Rando-Club de Coupvray au 06 61 28 67 63.**

Dimanche 19 avril

Cheerleading et cheerdancing. Challenge Ile de France, gymnase de Lilandry à Bailly-Romainvilliers. **Plus d'infos auprès de L'ABCVE au 06 08 98 40 87.**

Dimanche 21 avril

Volley-Ball. L'équipe 1 masculine en nationale 3 du Val d'Europe Esbly Coupvray Volley-Ball reçoit Epernay, à 16h, gymnase David Douillet à Coupvray. **Plus d'infos sur www.valdeurope-volley.fr**

Samedi 27 et dimanche 28 avril

Badminton. Tournoi en accès libre, gymnase de Lilandry à Bailly-Romainvilliers.
Renseignements au 01 60 43 35 65.

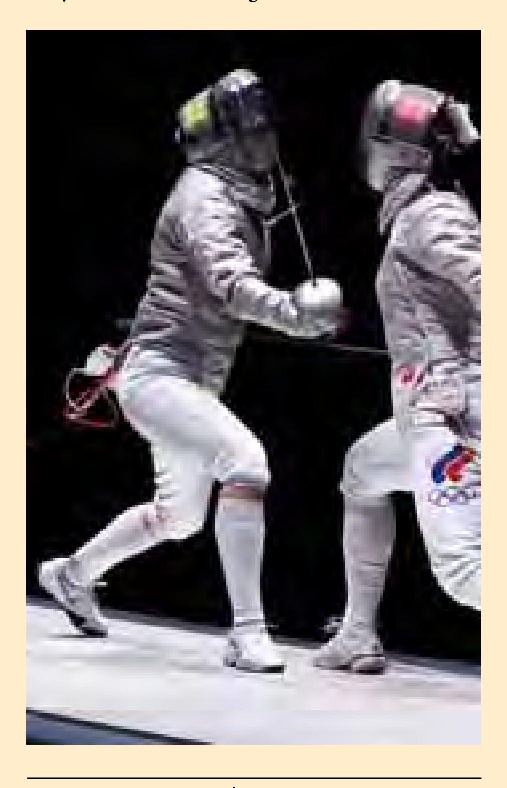


Dimanche 12 mai

Randonnée. Circuit à déterminer, rendez-vous à 9h, place de la mairie à Coupvray. **Renseignements auprès du Rando-Club de Coupvray au 06 17 91 61 30.**

Dimanche 19 mai

Escrime. Le Cercle d'Escrime du Val d'Europe organise le challenge « Les fines lames du Val d'Europe » pour les catégories poussins à minimes. Gymnase de Lilandry à Bailly-Romainviliers. **Renseignements au 06 87 52 79 65.**



Mardi 21 mai

Tennis de table. Les Pro B féminines de l'ATT Serris Val d'Europe reçoivent Echirolles Eybens TT, à 20h00, gymnase Eric Tabarly à Serris.

Dimanche 2 juin

Randonnée VTT. De 15 à 85 km à travers la Seine-et-Marne, au départ de Magny le Hongre, gymnase de la Sourde. **Infos sur www.vcve.fr**



Mardi 4 juin

Tennis de table. Les Pro B féminines de l'ATT Serris Val d'Europe reçoivent Elancourt CTT, à 20h00, gymnase Eric Tabarly à Serris.

Ensemble instrumental classique du Val d'Europe : acte II

Répétitions en cours, les élèves de l'École de Musique Serrissienne et de Double Croche seront fin prêts pour vous présenter prochainement 3 nouveaux concerts. A vos agendas !

- dimanche 26 mai à 16h, à Coupvray - salle polyvalente
- vendredi 21 juin à 19h, à Magny le Hongre - maison des associations
- dimanche 23 juin à 16h, à Chessy - église

Concerts gratuits. Entrée libre.
Renseignements et réservations au 01 64 63 81 93
ou reservation.Eicve@gmail.com

Pour en savoir plus www.valeurope-san.fr / rubrique Agenda

Adresses utiles

Centre aquatique
Angle de la rue du Gué
et de la route départementale 406
77700 Bailly-Romainvilliers
Tél : 01 61 10 10 11

Centre social intercommunal
2, avenue Emile Cloud - 77700 Serris
Tél : 01 78 71 40 90

Maison des services publics
27, place d'Ariane
77700 Chessy - centre urbain
Tél : 01 78 71 40 95

Médiathèque du Val d'Europe
2, place d'Ariane 77700 Serris - Centre urbain
Tél. : 01 60 43 66 28

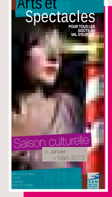
Médiathèque de Bailly-Romainvilliers
2A, rue aux maigres
77700 Bailly-Romainvilliers
Tél. : 01 60 43 66 38

Médiathèque de Chessy
3, rue de la Marne
77700 Chessy
Tél. : 01 60 43 89 16

Médiathèque de Magny le Hongre
4, rue des Labours
77700 Magny le Hongre
Tél. : 01 60 43 66 44

Médiathèque de Serris
8, boulevard Robert Thiboust
77700 Serris
Tél. : 01 60 43 19 32

Point d'accès au droit
27, place d'Ariane
77700 Chessy - centre urbain
Tél : 01 78 71 40 96



Toutes les manifestations culturelles figurent désormais dans l'agenda culturel du Val d'Europe. Disponible dans toutes les mairies, au SAN, à la Fnac,… et sur www.valeurope-san.fr rubrique Le SAN et Vous/S'informer.

Pour en savoir plus www.valeurope-san.fr

A L'AFFICHE

Vœux

Social

Animation

Concerts

Théâtre

Sport

Contes

Conférences

Atelier

Forum

SORTIR SUR LE VAL D'EUROPE

www.valeurope-san.fr

Rendez-vous le mercredi 10 avril de 10h à 17h à Chessy pour le forum emploi-formation du Val d'Europe !

Au programme : des jobs d'été, des CDD, des CDI, des ateliers et une conférence.

Entrée libre. Détail du programme prochainement sur www.valeurope-san.fr rubrique économie et emploi.

